

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 12 juillet 2021

**ACTION COEUR DE VILLE - VOLET COMMERCIAL - DEMANDES DE
SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES**

NOTE DE SYNTHESE

Avec la signature de la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de ville », le 5 octobre 2018, la Ville de Mantes-la-Jolie s'est engagée dans une démarche partenariale et transversale en faveur de la valorisation et de l'amélioration de l'attractivité de son centre-ville.

Ce projet global de redynamisation porte sur différents domaines d'intervention tels que l'amélioration de l'habitat, le développement d'une nouvelle offre résidentielle, la restructuration des espaces publics, la mise en valeur du patrimoine, l'animation culturelle et touristique mais aussi et surtout sur le renforcement de l'offre commerciale et artisanale.

Composante essentielle et indispensable du programme d'actions, cette intervention qui vise à renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et à encourager l'adaptation des commerces aux nouveaux modes de consommation, prend tout son sens dans ce contexte sanitaire et économique majeur sans précédent.

Ainsi, parmi les différentes réflexions et démarches projetées, une étude en matière d'intervention publique immobilière à l'échelle du centre-ville mantais soutient la création d'une société foncière dédiée au centre-ville de Mantes-la-Jolie, ciblant les commerces, les services et les loisirs. Des réflexions sont donc désormais à mener afin d'approfondir la potentielle stratégie d'intervention immobilière de cette entité et le plan d'actions opérationnel associé. En tant que partenaire financier majeur du dispositif national « Action Cœur de Ville » sur le volet commercial, la Banque des Territoires peut apporter un soutien financier pour les missions d'ingénierie des projets inscrits dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville ». A ce titre, un cofinancement à hauteur de 50% est sollicité selon le plan de financement suivant :

Intitulé	Coût estimatif de l'opération (€ HT)	Coût estimatif de l'opération (€ TTC)	Subvention CDC sollicitée (€)	Subvention CDC sollicitée (% TTC)	Part communale (€ HT)	Part communale (%)	Part communale (€ TTC)
Mission d'AMO Foncière commerce	38 100	45 720	22 860	50%	15 240	40%	22 860

En complément, la Ville de Mantes-la-Jolie souhaite se doter d'un outil d'analyse de flux piétons sur le périmètre de son centre-ville. L'objectif est à la fois de soutenir l'activité des commerces de proximité et d'adapter au mieux le plan d'actions de la Ville dans un contexte évolutif des nouveaux modes de consommation.

Dans le cadre du Plan de relance, la Banque des Territoires propose aux communes signataires d'une convention « Action Cœur de Ville » un cofinancement en faveur de solution numérique facilitant ainsi l'accès aux produits et services des commerces de proximité de centre-ville. Le but est de soutenir leur activité dans ce contexte de crise sanitaire et économique mais aussi en tenant compte des nouveaux comportements des acheteurs. Le taux de subvention de ce dispositif s'élève à 80% du montant maximum TTC des dépenses éligibles (montant de la subvention plafonné à 20 000 euros). La sollicitation d'une subvention à ce titre auprès de la Banque des Territoires permettrait de contribuer au financement d'un outil d'analyse de flux piétons sur le périmètre de son centre-ville selon le plan de financement suivant :

Intitulé	Coût estimatif de l'opération (€ HT)	Coût estimatif de l'opération (€ TTC)	Subvention CDC sollicitée (€)	Subvention CDC sollicitée (% TTC)	Part communale (€ HT)	Part communale (%)	Part communale (€ TTC)
Outil d'analyse de flux piétons	20 000 €	24 000 €	19 200 €	80%	800 €	4%	4 800 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter deux (2) subventions auprès de la Banque des Territoires, à hauteur de 22 860 euros destinés au financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une foncière commerce et à hauteur de 19 200 euros pour le financement d'un outil d'analyse de flux piétons en centre-ville de Mantes-la-Jolie au titre du Plan de relance.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de déployer une stratégie de redynamisation du centre-ville et de développement du commerce local de proximité,

Considérant que le programme d'actions de redynamisation de l'activité commerciale et artisanal du centre-ville participe à la promotion d'une offre commerciale de proximité, qualitative et diversifiée,

Considérant que l'intervention de la Ville vise à apporter un soutien aux commerçants et à renforcer l'attractivité et la compétitivité du centre-ville vis-à-vis des pôles commerciaux environnants,

Considérant le soutien financier proposé par la Banque des Territoires aux communes inscrites dans le programme « Action Cœur de ville », notamment dans le cadre du Plan de relance,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention, auprès de la Banque des Territoires, à hauteur de 22 860 euros destinés au financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une foncière commerce,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention, auprès de la Banque des Territoires, au titre du Plan de relance, à hauteur de 19 200 euros pour le financement d'un outil d'analyse de flux piétons en centre-ville de Mantes-la-Jolie,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET